



Comment protéger un bâtiment contre la grêle

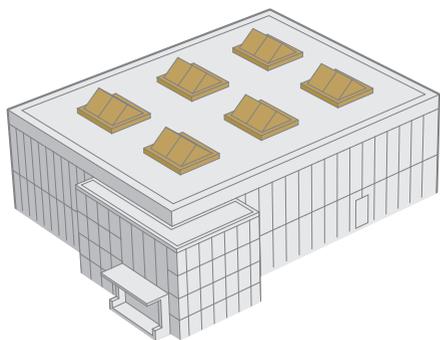


Vereinigung Kantonalen Feuerversicherungen
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR À PROPOS DE LA GRÊLE

Les dommages aux bâtiments infligés par la grêle sont distingués selon qu'ils affectent la surface (écaillage – p. ex. de bois peint – ou rugosification – p. ex. de bois non traité), la forme (bossellement ou voilement – p. ex. de stores à lamelles) ou la structure (fissuration, rupture ou perforation – p. ex. d'éléments en plastique).

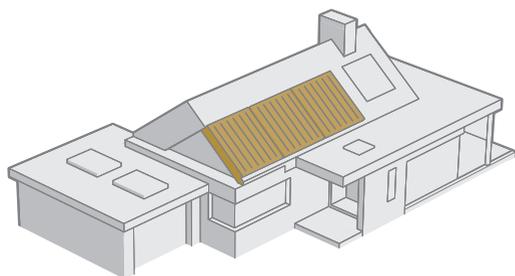
Ce guide vous indique comment protéger efficacement un bâtiment contre les dommages dus à la grêle: en appliquant des mesures de construction, en choisissant judicieusement les matériaux lors de la construction ou de transformations et en prenant des dispositions organisationnelles.



MESURES DE CONSTRUCTION

PROTÉGER LES IMPOSTES

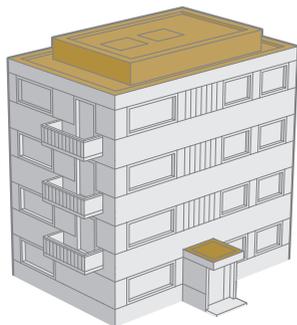
Les grillages pare-grêle installés au-dessus des matériaux vulnérables les protègent efficacement.



PROTÉGER LES INSTALLATIONS SOLAIRES ET PHOTOVOLTAÏQUES

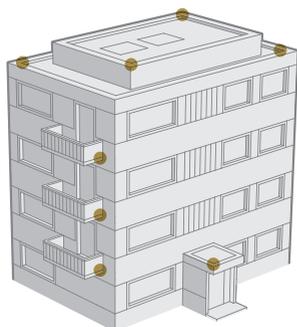
Un verre de protection résistant à la grêle permet d'éviter des dommages coûteux.

MESURES DE MAINTENANCE



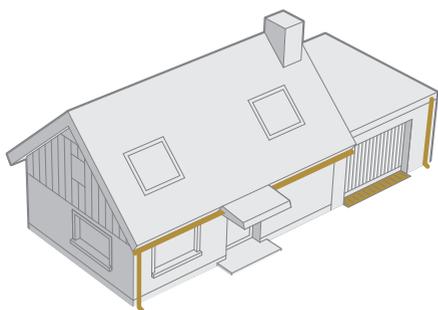
ENTREtenir LES TOITS

Contrôler et entretenir périodiquement le toit, les raccords, les fermetures de bord et l'évacuation des eaux.



PRÉSERVER L'ÉCOULEMENT DES TOITS ET DES TERRASSES

Éliminer les saletés et les engorgements.



PRÉSERVER LES EXUTOIRES

À l'extérieur du bâtiment, veiller à ce que tous les exutoires, collecteurs, etc., restent dégagés. Faire purger régulièrement les conduites.



REMPLENER À TEMPS LES ÉLÉMENTS EN PLASTIQUE

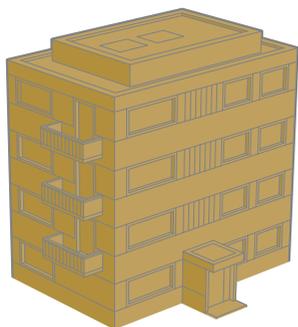
La résistance à la grêle des éléments en plastique diminue avec l'âge. Donc: les remplacer à temps.

CHOIX DES MATÉRIAUX POUR L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT (CONSTRUCTION, RÉNOVATION, TRANSFORMATION)

La résistance à la grêle de certains matériaux de construction varie largement. Pour plus de clarté, les produits proposés sont répartis en classes de résistance à la grêle. Le chiffre 1 à 5 indique la taille des grêlons (en cm) à laquelle un élément de construction résiste sans être endommagé. Sur le Plateau, les produits utilisés pour le bâtiment devraient au moins atteindre la classe de résistance 3.

Des renseignements concernant la résistance à la grêle peuvent être obtenus auprès des fabricants ou trouvés dans le Répertoire de la protection contre la grêle (www.hagelregister.ch). Par exemple, la résistance de la brique et du verre est généralement suffisante à bonne.

La résistance à la grêle des matières plastiques diminue avec l'âge. On les remplacera donc à temps.



CHOIX DES MATÉRIAUX

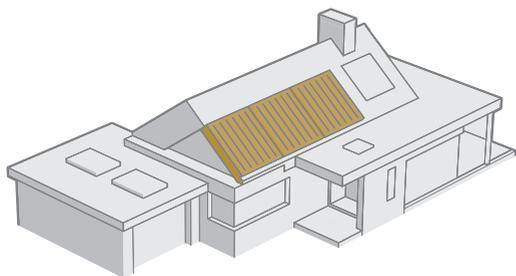
TOIT ET FAÇADES

Utiliser des produits résistant bien à la grêle.



IMPOSTES

Utiliser un verre ou un plastique résistant à la grêle.



INSTALLATIONS SOLAIRES ET PHOTOVOLTAÏQUES

Appliquer un produit résistant à la grêle.

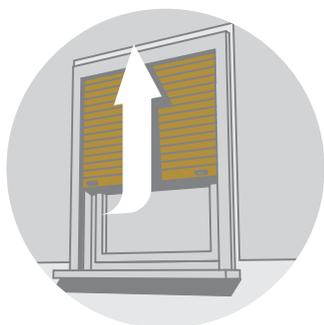


PROTECTION ANTISOLAIRE

Les stores en toile, les stores à lamelles et les volets roulants sont le mieux protégés entre deux vitres.

DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES

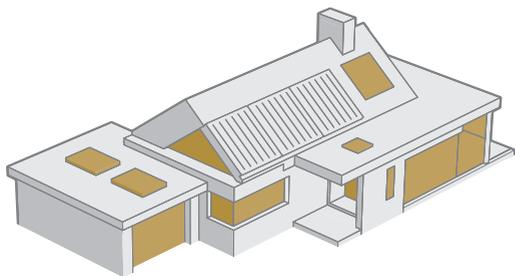
Les volets roulants, les stores à lamelles et les stores solaires protègent contre les rayons du soleil mais pas contre les intempéries.



RELEVER LES STORES ET LES VOILETS ROULANTS

Relever les stores à lamelles et les volets roulants en cas d'intempérie imminente (les vitres actuelles sont beaucoup plus solides); les stores solaires également (les dégâts qu'ils subissent ne sont pas toujours couverts par l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments)

DISPOSITIONS ORGANISATIONNELLES



FERMER LES PORTES ET LES FENÊTRES

Lorsqu'un orage se prépare, fermer toutes les ouvertures du bâtiment.



DÉGAGER LES EXUTOIRES

Après l'événement, dégager les exutoires engorgés par des grêlons et par des feuilles.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Recommandations «Protection des objets contre les dangers naturels météorologiques», AEAI, Berne, 2007 (peuvent être commandées sous www.vkf.ch)

ALARME-MÉTÉO PAR SMS

L'Alarme-Météo gratuite vous informe à tout moment, jusqu'à 24 heures à l'avance, des intempéries imminentes. Envoyez simplement un SMS avec le texte START AM NPA au numéro 4666 (p. ex. START AM 3000).

Pour trouver des informations détaillées concernant la protection des bâtiments et la grêle:

WWW.HAGELREGISTER.CH

WWW.VKF.CH

WWW.HAUSINFO.CH

WWW.ALARMEMETEO.CH

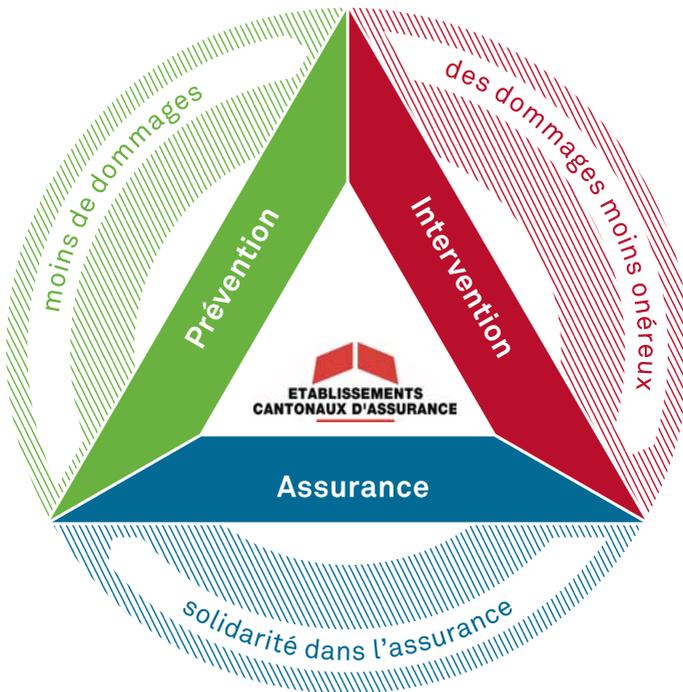
Ce guide à l'intention des propriétaires de maisons est édité par:



**VOTRE CENTRE DE COMPÉTENCE
ET DE SERVICES DANS LA PRÉVENTION DES
DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS**

Association des établissements
cantonaux d'assurance incendie AEAI
Bundesgasse 20, CH-3001 Berne
Tél. +41 (0)31 320 22 22, fax +41 (0)31 320 22 99
mail@vkf.ch, www.vkf.ch

SYSTÈME INTÉGRÉ DE PRÉVENTION, DE LUTTE CONTRE LES DOMMAGES ET D'ASSURANCE



PRÉVENTION

Prévention des dommages éléments naturels
comme devoir de prévoyance

INTERVENTION

Aide immédiate et réduction des dommages,
comme devoir civique lors d'incendies et de
catastrophes naturelles

ASSURANCE

Assurance obligatoire et solidaire dans un sys-
tème de service public
